

Voici un premier éclairage sur les salaires dans l'entreprise à fin août, après la mise en œuvre des NAO 2015. Il s'agit de salaires mensuels bruts.

Salaires minimum, médian, moyen et maximum par coefficient conventionnel

Statut	COEF	Min	Med	Moy	Max
NC	220	NC	NC	NC	NC
	230	NC	NC	NC	NC
	250	NC	NC	NC	NC
	275	1 731,67 €	1 938,00 €	1 965,77 €	2 139,66 €
	310	1 689,00 €	1 898,51 €	2 033,24 €	3 092,02 €
	355	1 861,67 €	2 106,41 €	2 194,17 €	2 838,34 €
AC	400	1 959,41 €	2 232,75 €	2 291,32 €	2 934,00 €
	450	2 100,50 €	2 416,67 €	2 496,42 €	3 595,67 €
C	500	2 333,34 €	2 725,84 €	2 863,46 €	3 833,33 €
	95	2 789,67 €	2 796,51 €	2 836,84 €	2 916,67 €
	100	2 380,18 €	2 666,67 €	2 716,56 €	3 289,67 €
	105	2 608,34 €	2 833,34 €	2 934,71 €	3 640,00 €
	115	2 496,67 €	2 916,67 €	3 005,29 €	4 524,15 €
	130	2 521,00 €	3 225,33 €	3 336,91 €	7 355,00 €
	150	2 624,00 €	3 778,58 €	3 881,55 €	6 007,09 €
	170	3 583,34 €	4 583,34 €	4 781,87 €	7 191,66 €
	210	5 415,46 €	6 172,00 €	6 510,26 €	8 312,49 €
	270	6 009,83 €	8 038,83 €	8 280,76 €	11 617,00 €

Quel que soit le coefficient, les salaires « ne volent pas haut ».

Pour rappel, en 2015, le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) est de **3 170€**.

Le PMSS est utilisé pour calculer le montant de certaines cotisations sociales (assurance Vieillesse, retraite complémentaire).

Un cadre payé sous ce plafond ne cotise donc pas totalement pour sa retraite !

D'où les revendications de la CGT : **SMIC à 1 800€** et **saire minimum cadre au PMSS**.

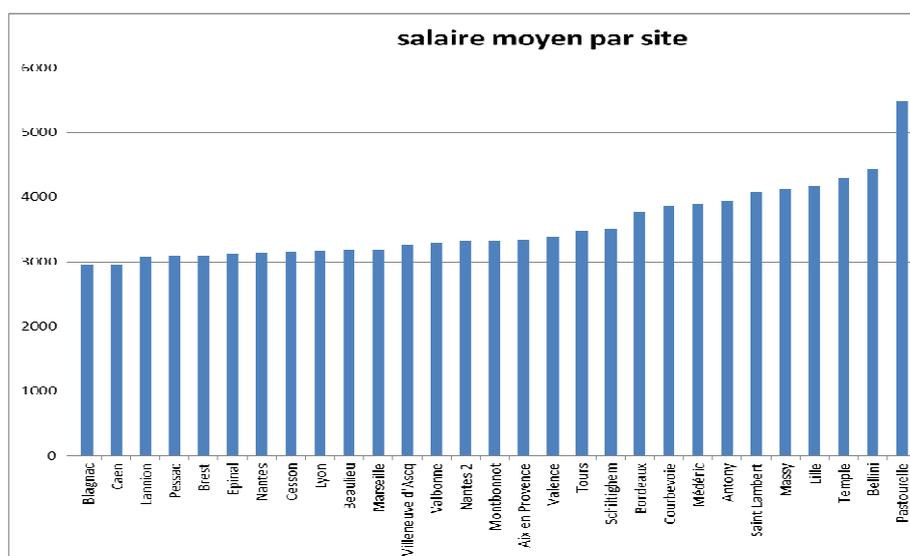
Disparité géographique des salaires

Les sites de **Blagnac** et **Caen** restent les parents pauvres.

Pastourelle, site de rattachement de nombreux directeurs, est notablement au-dessus des autres.

Globalement, cette disparité salariale est mise à profit par l'employeur pour faire exécuter des projets gagnés dans une région « chère » dans les régions « à moindre coût » : c'est du dumping social.

Le propriétaire de l'entreprise, Orange, va maintenant plus loin, en délocalisant dans des pays où les travailleurs sont encore moins bien rémunérés ... c'est ce qu'ils appellent sans sourciller : le « **contrat social** ».



Ancienneté non valorisée

Statut	Coefficient	Ancienneté				
		1 à 2	3 à 5	6 à 10	11 à 20	>20
Non-cadres	220	NC	NC	NC	NC	NC
	230	NC	NC	NC	NC	NC
	250	NC	NC	NC	NC	NC
	275	2 046,33 €	1 789,49 €	1 992,74 €	1 937,67 €	2 258,92 €
	310	1 960,49 €	1 873,15 €	2 155,36 €	2 120,825 €	3 012,23 €
	355	2 037,92 €	2 121,92 €	2 110,10 €	2 431,74 €	2 167,05 €
Assimilés cadres	400	2 111,37 €	2 198,96 €	2 312,01 €	2 546,86 €	2 535,12 €
	450	2 486,40 €	2 338,27 €	2 520,86 €	2 467,62 €	3 595,67 €
Cadres	500	2 616,67 €	2 578,67 €	2 942,17 €	3 005,16 €	3 833,33 €
	95	2 903,17 €	2 790,67 €		2 796,51 €	
	100	2 709,17 €	2 749,22 €	2 618,70 €	2 918,83 €	
	105	2 923,01 €	2 925,63 €	3 472,30 €		
	115	3 023,59 €	2 921,59 €	3 080,01 €	3 410,86 €	3 292,66 €
	130	3 294,93 €	3 237,91 €	3 274,53 €	3 612,41 €	3 862,24 €
	150	3 848,91 €	3 858,67 €	3 822,53 €	3 921,33 €	4 316,70 €
	170	5 084,56 €	4 643,40 €	4 821,71 €	4 766,43 €	4 703,70 €
	210			5 793,73 €	6 771,73 €	6 180,75 €
	270		8 564,63 €	6 190,08 €	8 740,09 €	8 675,05 €

Pour la plupart des coefficients, l'ancienneté de 3 à 5 ans est **moins bien rémunérée** qu'une ancienneté de 0 à 2 ans.

Pire, pour les coefficients cadres 95 (débutants) et 170 (ex : chef de projet/architecte), c'est avec une ancienneté inférieure à 3 ans qu'on est le mieux payé !

L'expertise, la qualification et l'expérience ne sont pas valorisées dans une entreprise « numérique » censée être le fer de lance de l'IT dans le groupe Orange !

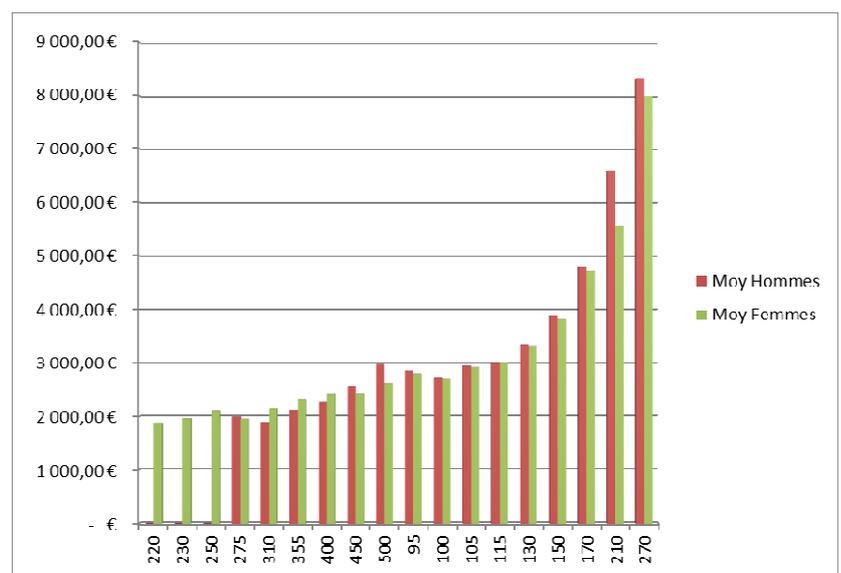
Non seulement les salariés subissent quotidiennement des injonctions contradictoires, mais la stratégie de reconnaissance des salariés est aussi contradictoire : atteindre la performance technique et technologique à moindre frais et en organisant la fuite des salariés expérimentés !

Entre le capital financier et le capital humain, force est de constater qu'Orange et OAB ont choisi.

Comparaison H/F par coefficient

Sur les coefficients supérieurs de chaque statut (non-cadres, cadres), des différences notables existent entre hommes et femmes, au détriment de ces dernières.

La plus grande disparité est visible pour les femmes managers.



La prochaine communication traitera des salaires en fonction des « métiers ».

Rejoignez-nous, adhérez à la CGT NRS

Email : contact@cgt-nrs.info - Liste de diffusion : infos-nrs-subscribe@cgt-nrs.info

<http://www.twitter.com/cgtnrs/>